



# Mission 4

# Cohésion territoriale et sociale

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Session de février 2023



## \\ Synthèse de la mission

La Bretagne s'est engagée dans la Breizh Cop, démarche participative, territoriale dans laquelle tous les acteurs mobilisés, au premier rang desquels la Région elle-même, ont affiché leur volonté de construire une Bretagne répondant à trois défis : le défi **climatique et écologique**, le défi de **l'équilibre territorial**, le défi de la **cohésion sociale**.

### → Le défi de la cohésion territoriale

Le projet de territoire « Bretagne à horizon 2040 » incarné dans la Breizh Cop, et qui trouve des pistes de mise en œuvre dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), s'est construit autour des valeurs de **solidarité**, de **sobriété** (réduire la consommation des ressources, préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité, maîtriser le foncier...) et de **proximité** (renforcer les centralités, limiter les déplacements contraints, conforter les bassins de vie...). C'est un projet qui mixe les échelles d'action, la trajectoire de la Bretagne et l'amélioration de la vie quotidienne.

Le SRADDET, à l'échelle du territoire régional, et les SCOT, à l'échelle des bassins de vie, portent la formalisation de stratégies intimement liées. Le dialogue entre elles doit d'être permanent et articulé. A cette fin, et parce que les enjeux peuvent être différents entre les territoires, la Région a proposé aux territoires (à l'échelle de chaque SCOT, voire à une échelle plus large) d'initier un dialogue stratégique et de le formaliser par un « Pacte de cohérence régionale et territoriale ». Ces Pactes, qui permettront de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquelles la Région et les signataires s'engagent ensemble, seront élaborés et présentés en session en 2023.

Cette démarche visant à territorialiser les modalités de mise en œuvre des politiques régionales, associée à celle initiée en 2021 pour différencier les soutiens financiers selon la fragilité des territoires à travers la carte des capacités, contribue à l'engagement de la Région pour relever ce défi de la cohésion territoriale.

### La solidarité

Le modèle breton d'aménagement du territoire que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'aménagement (SRADDET) entend préserver et consolider, repose sur la diversité de ses territoires, leurs forces et faiblesses particulières.

Dans les faits, les territoires ne disposent pas tous des mêmes capacités de développement. Il est du rôle des acteurs publics, au premier rang desquels la Région avec sa compétence aménagement du territoire, d'œuvrer à rééquilibrer la situation en orientant plus fortement son action vers les territoires caractérisés par des fragilités ou des responsabilités particulières.

La Breizh COP nous rappelle que :

- Assurer une égalité des chances de développement passe par une péréquation des moyens entre les territoires et une plus forte territorialisation des politiques publiques ;

- L'égalité des chances entre les territoires, tenant compte de leur réelle diversité, résulte à la fois d'un accroissement des efforts de péréquation des moyens et des investissements, de manière à favoriser les territoires les plus fragiles et les moins dynamiques ; et en complément, d'une réflexion sur la prise en compte des « externalités positives » de certaines fonctions assumées par les territoires, notamment en matière environnementale, qui peuvent représenter un coût alors que leur contribution au développement ou au bien-être est réelle.

Dans ce cadre, la Région a bâti, en 2021, une carte des « capacités territoriales » permettant d'apprécier la diversité des situations entre territoires intercommunaux de Bretagne sur la base de quatre dimensions :

- Les capacités de développement humain ;
- Les capacités d'attractivité et de développement économique ;
- Les capacités des écosystèmes naturels ;

## \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

Répartition des crédits  
par chapitre

PR0401

PR0402

PR0403

PR0404

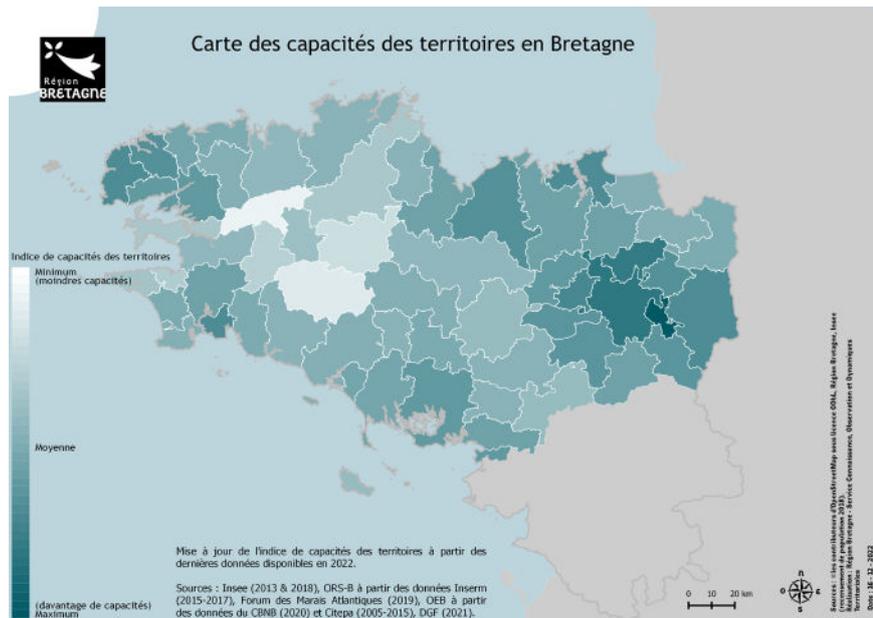
Répartition des AP et AE  
par actions

- Les capacités d'intervention des collectivités.

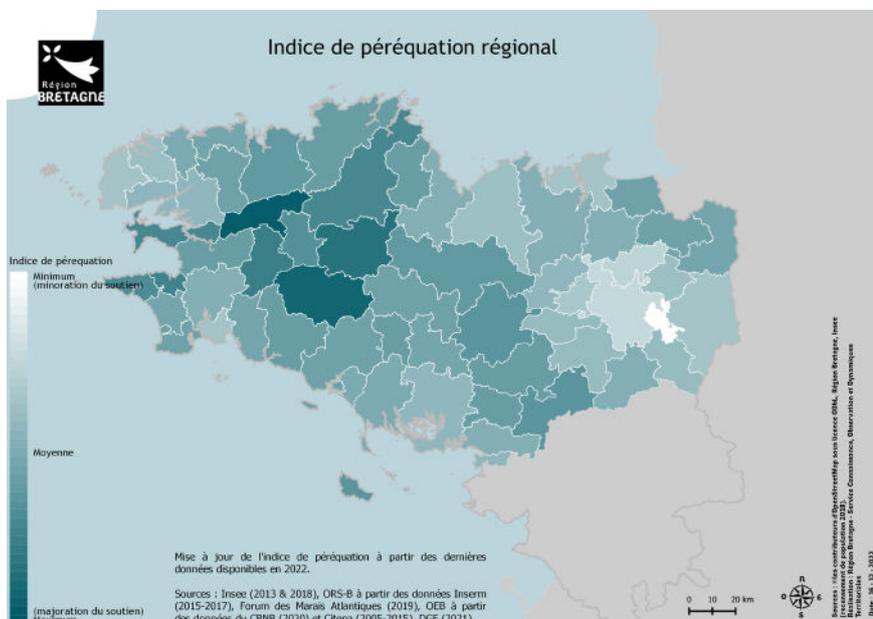
Cette carte reflète ainsi une analyse des disparités de chances de développement et permet d'apprécier leur situation au regard de la moyenne régionale et ainsi, d'aider davantage les territoires les plus fragiles.

Une nouvelle péréquation fondée sur les « capacités des territoires » et applicable à toutes les politiques régionales

Des capacités de développement différenciées



Quels territoires soutenir davantage ?



A partir de cette carte des capacités, la Région peut à présent :

- Cibler une aide sur un groupe de territoires seulement (éligibilité). Une aide peut être dédiée à un sous-ensemble de territoires, avec le moins de capacités ;
- Intégrer l'indice de péréquation dans le cadre d'appels à projets ;
- Moduler un plafond ou plancher d'aide à partir d'un taux d'intervention moyen d'une amplitude choisie ;

- Répartir une dotation financière (par habitant-e / par territoire) : les territoires disposeront d'une aide modulée par leur indice de péréquation.

Ainsi, sur cette base, certaines politiques ont d'ores et déjà été questionnées depuis 2021. C'est ainsi, notamment, le cas du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », du soutien aux conseils de développement, du « Pass Création », du « Pass Classe de mer », du soutien aux « Points Accueil Ecoute Jeunes », des aides à l'inventaire et à la valorisation du patrimoine, de la politique sportive et plus récemment de la politique touristique... Le travail se poursuivra et s'intensifiera en 2023, permettant ainsi de déployer la péréquation des soutiens régionaux à d'autres actions du budget de la collectivité.

Au-delà de la « carte des capacités », la Région confirme l'attention particulière qu'elle porte à certains territoires qui se distinguent par leurs spécificités. Il en est ainsi des îles et des 32 quartiers prioritaires de la ville.

Territorialiser les politiques régionales nécessite de bien connaître les territoires et leurs dynamiques, mais également la réalité de la mobilisation des soutiens régionaux. En cela, le travail pour mieux observer et connaître les dynamiques territoriales sera poursuivi. L'observatoire territorialisé des politiques régionales voté en 2022 sera quant à lui mis sur les rails et enrichi tout au long de l'année.

### La sobriété

La ressource foncière est, par nature, finie et il convient donc de la préserver car elle constitue une ressource pour le développement de nos territoires, notamment pour l'activité agricole. Les enjeux qui justifient de lutter contre l'artificialisation des sols sont nombreux :

- Protéger l'environnement (biodiversité, capacité de stockage du carbone par les végétaux, capacité d'absorption des polluants atmosphériques)
- Limiter les risques et la pollution des sols
- Réduire le coût social (pression foncière, difficultés à se loger, ségrégations sociogéographiques, éloignement des centres-villes)
- Réduire le coût collectif, économique (extension des réseaux techniques et des voies de communication, dessertes en transports en commun...)

Les co-bénéfices attendus sont de permettre la renaturation du territoire et de réfléchir à de nouveaux modes de logements et de vie : construire sobrement, concilier développement et lutte contre l'artificialisation, densifier, faire du renouvellement urbain, utiliser plus rationnellement le parc existant de logements en le mobilisant en priorité pour les besoins fondamentaux des habitants, etc. Il s'agit donc de refonder le modèle de l'aménagement et du développement autour du renouvellement urbain, et de mieux protéger nos espaces naturels et agricoles.

C'est pourquoi, la Région, dans le cadre du SRADDET exécutoire depuis 2021 a fixé l'objectif de mettre un terme, à horizon 2040, à la consommation des terres naturelles et agricoles (objectif 31). Depuis, la loi Climat et résilience a fixé l'objectif de parvenir à une zéro artificialisation nette d'ici 2050, tout en clarifiant les concepts de consommation planifiée, consommation effective et artificialisation des terres. Elle a aussi, comme le SRADDET, fixé l'objectif de parvenir à réduire de moitié la consommation foncière d'ici 2031 (au regard de la période 2011-2021), en passant, au regard des outils de mesure actuels, d'environ 18 000ha consommés en 10 ans à 9 000ha sur la même durée.

La loi invite à travailler à la déclinaison de cet objectif de réduction de moitié de manière différenciée selon les territoires. Conformément au décret d'application en vigueur, les objectifs régionaux devront ainsi être déclinés territorialement en considérant les enjeux de biodiversité, les enjeux d'équilibre et d'armature territoriale, les dynamiques démographiques et économiques prévisibles, ainsi que les potentiels de densification et de mobilisation des friches. La déclinaison de cette territorialisation devrait également se faire dans les règles du SRADDET, à l'échelle d'un ou plusieurs SCOT. Sera ainsi déterminée pour chacun de ces territoires une cible d'artificialisation nette des sols (en hectare) au moins pour chaque tranche de dix années. Le SRADDET a également la possibilité d'identifier une liste des projets d'aménagements, d'infrastructures et d'équipements publics ou d'activités économiques d'intérêt général majeur et d'envergure nationale ou régionale, dont les impacts fonciers ne seront pas décomptés des consommations du territoire d'accueil, mais mutualisés à l'échelle régionale.

La Conférence des SCOT prévue par la Loi Climat et résilience s'est donc réunie pour travailler sur ces enjeux tout au long de l'année 2022. Elle a souhaité associer la Région à ses rencontres.

Elle a produit une contribution à la Région faisant état de ses propositions. Cette dernière formule des souhaits autour des modalités et des principes de la territorialisation du ZAN. Aux quatre thématiques à prendre en compte (fixées par le décret), elle a ajouté « quatre principes à considérer pour la territorialisation » (prise en compte des efforts passés, définition d'une armature régionale et rééquilibrage du territoire, prise en compte des capacités d'accueil, et prise en compte du potentiel mobilisable dans les espaces urbanisés). De la même manière, la Conférence a identifié quatre principes sur la question des projets pouvant être considérés d'envergure.

Il revient, à présent, à la Région de poursuivre ce travail et c'est ce qu'elle s'attachera à faire sur le premier semestre 2023, avec la Conférence des SCOT, « Collectivités de Bretagne » (Conférence territoriale de l'action publique élargie) et les acteurs concernés, afin d'intégrer cette territorialisation dans la modification du SRADDET à intervenir à l'été 2023.

Au-delà de ce travail de déclinaison territoriale de ces objectifs de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols, l'enjeu de montée en compétence et d'accompagnement des acteurs et collectivités de Bretagne est important. Il s'agit en effet de changer de modèle de développement. Des initiatives et outils existent déjà et il convient de les faire connaître. La Région prendra sa part dans cette dynamique, notamment en lien avec les partenaires des cycles de rencontre « Les territoires innovent ». Il s'agit également de questionner les outils et dispositifs existants pour, sans doute, les adapter à l'enjeu du ZAN.

## **La proximité**

Bien vivre en Bretagne, c'est pouvoir vivre au quotidien dans un bassin de vie au sein duquel il est possible, en vingt minutes de se loger, travailler, disposer des services essentiels (commerces, soins, sports, loisirs, vie culturelle, sociale...). Les programmes de la Mission IV seront également mobilisés sur ces enjeux. Les conventions à conclure avec les EPCI pour les années 2023-2025 sur le champ de l'aménagement permettront, en lien très étroit avec les pactes de cohérence régionale et territoriale discutés à l'échelle supra des SCOT, de proposer les meilleures modalités pour répondre de manière différenciée selon les territoires à ces enjeux.

Permettre à chaque breton-ne de se loger, quels que soient son territoire ou sa situation personnelle, est un enjeu majeur. La Breizh Cop a ainsi posé l'ambition d'améliorer l'accès au logement et de l'habitat pour toutes et tous, sur l'ensemble des territoires en s'inscrivant dans une dynamique de sobriété foncière. C'est pourquoi, sur la base du travail réalisé en inter-commissions et des échanges initiés lors de la rencontre « Habiter et se loger en Bretagne » organisée le 18 novembre dernier à Saint-Malo, le Conseil régional présentera sa feuille de route Habitat et logement au premier semestre 2023.

Enfin, parce que la présence d'infrastructures numérique permettant de disposer du très haut débit est un enjeu essentiel, la Région poursuivra son engagement via Megalis, aux côtés des autres collectivités de Bretagne pour apporter la fibre optique à 100% des foyers bretons à horizon 2026.

## **→ S'engager pour la cohésion sociale et le bien-être des Bretonnes et des Bretons**

### **Vivre en bonne santé**

Bien vivre en Bretagne, c'est y vivre en bonne santé. Si le champ de compétences de la Région, sur le plan budgétaire se concentre sur ses responsabilités majeures en matière de formations sanitaires et sociales, cette dernière s'est, de longue date, engagée dans une politique régionale de santé volontariste qui considère à la fois les enjeux de prévention (notamment auprès des jeunes), d'offre de soins (pour permettre à chaque breton-ne de disposer des services essentiels en la matière) et de santé-environnement.

Si la prise en compte de ces enjeux se poursuivra en 2023, il s'agira également d'adapter la stratégie régionale aux nouveaux enjeux, notamment en tenant compte des problématiques particulières à la Bretagne identifiées dans le cadre des travaux d'élaboration du quatrième Plan régional santé environnement ou du nouveau Projet régional de santé de l'Agence régionale de santé (ARS).

### **Agir avec et pour les jeunes**

Première énergie renouvelable de la Bretagne, les jeunes bretonnes et bretons sont une force et une chance pour imaginer et construire l'avenir. Mais les jeunes, dans toutes leur diversité, sont aujourd'hui confronté·e·s à de multiples défis, encore renforcés par la crise sanitaire. Dès lors, il nous appartient, d'être à leurs côtés, dans la construction de leurs parcours et dans leurs choix pour qu'ils et elles puissent devenir les acteurs des transitions à venir.

C'est tout l'objet de la dynamique que l'État et la Région ont initiée dès 2018 avec les collectivités, les partenaires institutionnels, les associations et des représentant·e·s des jeunes, réuni·e·s dans une « conférence jeunesse », pour co-construire un Plan breton de mobilisation pour les jeunesses. Celui-ci s'inscrit dans la démarche européenne du « dialogue structuré », qui vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques en concertation, avec les acteurs de la Jeunesse et les jeunes, et ce dans toutes les facettes de leur quotidien (emploi, logement, éducation, santé, mobilités, loisirs, culture, sports...).

Les différentes enquêtes menées ont mis en évidence la nécessité de les accompagner dans leur parcours, leur vie quotidienne, leurs projets afin de favoriser leur autonomie dans les meilleures conditions possibles. Les échanges ont également révélé la nécessité de partager des orientations communes, de mettre en évidence les complémentarités

pour renforcer la lisibilité et l'articulation entre les dispositifs portés par l'État, les collectivités et les acteurs associatifs.

Il s'agit donc de faire confiance aux jeunes, de leur donner une place au sein de l'ensemble des institutions et des structures, en termes de participation mais également de décision.

Le Plan Breton de mobilisation pour les jeunes, conçu collectivement avec et pour les jeunes, donne la trajectoire à suivre autour de 16 chantiers. Il est évolutif, parce que les actions qui leur sont destinées se réinventent sans cesse ; mais aussi parce qu'elles sont particulièrement touchées par la crise sanitaire et ses conséquences.

En 2023, la Région poursuivra son engagement dans le copilotage du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, aux côtés de tous les partenaires engagés. Il s'agira pour chacun-e de poursuivre sa déclinaison en actions concrètes visant à améliorer la vie quotidienne des jeunes. Elle prendra elle-même toute sa part dans cette déclinaison en mobilisant et adaptant ses compétences et politiques publiques.

Dans le cadre de la délégation de compétences de l'Etat vers la Région en matière d'information jeunesse prévue par le Contrat d'action publique pour la Bretagne, la Région aura à cœur de faire la promotion du label Information Jeunesse (IJ) et de favoriser son déploiement. Elle travaillera également sur de nouvelles modalités d'animation régionale et pourra lancer une nouvelle campagne de labellisation, pour renforcer et développer l'information des jeunes en Bretagne.

### **Garantir l'égalité des droits entre les femmes et hommes**

Les inégalités entre les femmes et les hommes évoluent, se transforment mais perdurent. Elles restent révélatrices – en plus d'être transversales à toutes les discriminations – de l'ensemble des inégalités. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont à l'œuvre dans toutes les discriminations ; à ce jour 25 critères discriminatoires sont prohibés. Le combat pour l'égalité implique de lutter contre toutes les discriminations, celles liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'origine, au handicap... quelles qu'elles soient.

Sans égalité des droits pour chacun-e, la société ne peut avancer.

Depuis 2004, l'engagement de la Région Bretagne pour mener une politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes est reconnu et a permis de définir les contours de l'action, de constituer et structurer des réseaux et des partenariats, de créer des outils et d'agir. La question de l'égalité traverse toutes les politiques.

En prévoyant par son article 1er que « *l'État et les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée* » et rendent compte de leur action par un rapport annuel au moment des orientations budgétaires, la loi du 4 août 2014 pour « *L'égalité réelle entre les femmes et les hommes* » a encouragé la Région à poursuivre sa démarche.

Depuis, chaque année, le Rapport d'activité et de développement durable – Egalité femmes-hommes (RADD Egalité) rend compte des effets directs ou induits de nos actions et trace des pistes de progrès pour que, sur l'ensemble de ses champs de compétences, la Région intègre le principe de l'égalité.

La mobilisation de la Région doit se poursuivre. Pour ce faire, elle doit pouvoir continuer à s'appuyer sur un socle de connaissance toujours enrichi. Elle doit également mobiliser la capacité de réflexion, de proposition, d'impulsion du collectif d'acteurs bretons engagés que représente le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle doit enfin toujours se mettre en capacité de prendre sa part dans la diffusion de la culture de l'égalité, la réalisation d'actions positive et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

### **Mobiliser les politiques régionales dans le refus la misère et la précarité**

La lutte contre la pauvreté et la précarité est un impératif au cœur de notre politique de progrès social. L'ampleur de ces phénomènes a été accentuée par la crise sanitaire liée à la Covid 19 dont on ne mesure encore que difficilement l'impact social. « La pandémie a fait basculer des centaines de milliers de personnes sous le seuil de pauvreté » alerte l'Observatoire des inégalités. La crise énergétique vient encore amplifier ces fragilités.

Si la résilience bretonne est au rendez-vous de cette sortie de crise avec des chiffres de l'emploi plutôt favorables, la réalité économique et sociale est plus complexe : prix de l'énergie qui augmente considérablement, hausse des produits de première nécessité, demande accrue de logements sociaux, manque de main d'œuvre dans certains métiers, digitalisation, ruptures technologiques, tensions géopolitiques, lutte contre le réchauffement climatique...

Dans un esprit de justice sociale, d'égalité et d'équité, la Région a initié ces dernières années, et tout particulièrement ces derniers mois, -notamment dans le contexte de la crise sanitaire-, de nombreux dispositifs afin d'accompagner au mieux les publics les plus fragiles. Elle souhaite poursuivre, avec volontarisme et responsabilité, son action dans le cadre de ses propres politiques publiques, en complémentarité et en articulation avec les actions des autres collectivités, en particulier de celles qui ont la responsabilité principale ou se positionnent en chef de file des compétences sociales.

En 2023, la Région formalisera son engagement à mobiliser en priorité toutes ses compétences et politiques en faveur de la lutte contre la misère et la précarité.

Elle poursuivra le travail étroit engagé avec les services de l'Etat en région et singulièrement avec le commissariat à la lutte contre la pauvreté, mais aussi avec les différents niveaux de collectivités (Départements, EPCI, communes), ainsi qu'avec les nombreux acteurs associatifs régionaux mobilisés sans relâche avec un sens aigu de l'engagement solidaire et du respect humain.

### **S'appuyer sur les valeurs associatives et l'engagement des Bretonnes et des Bretons**

La Bretagne compte aujourd'hui 80.000 associations actives, 108 000 salarié·e·s et plus 700 000 bénévoles (1 Breton·ne sur 5) qui au quotidien agissent avec compétence, passion et dynamisme. 3 000 associations sont créées chaque année.

Cette vitalité associative exceptionnelle est particulièrement importante pour le vivre ensemble et contribue au développement social, économique et culturel de la Bretagne et de tous les territoires qui la composent.

L'intervention de la Région vise à soutenir ce dynamisme en accompagnant la montée en compétence des bénévoles et en encourageant leur engagement au sein des structures associatives.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement et de programme

Programme	Libellé programme	AE		Total AE	AP		Total AP
		933	935		903	905	
PR0401	Jeunesse, égalité des droits et vie associative	2 703 975		2 703 975	200 000		200 000
PR0402	Dynamiques territoriales et santé		1 345 500	1 345 500		30 000	30 000
PR0403	Contractualisation avec les territoires		1 450 000	1 450 000		39 000 000	39 000 000
PR0404	Aménagement numérique du territoire		1 505 600	1 505 600		96 000 000	96 000 000
<b>Total général</b>		<b>2 703 975</b>	<b>4 301 100</b>	<b>7 005 075</b>	<b>200 000</b>	<b>135 030 000</b>	<b>135 230 000</b>

### → Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

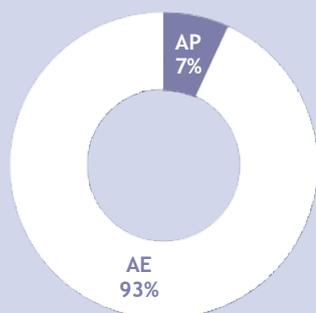
Programme	Libellé programme	CPF		Total CPF	CPI		Total CPI
		933	935		903	905	
PR0401	Jeunesse, égalité des droits et vie associative	2 304 975		2 304 975	200 000		200 000
PR0402	Dynamiques territoriales et santé		1 900 500	1 900 500		330 000	330 000
PR0403	Contractualisation avec les territoires		835 000	835 000		27 480 000	27 480 000
PR0404	Aménagement numérique du territoire		2 067 600	2 067 600		12 500 000	12 500 000
<b>Total général</b>		<b>2 304 975</b>	<b>4 803 100</b>	<b>7 108 075</b>	<b>200 000</b>	<b>40 310 000</b>	<b>40 510 000</b>

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

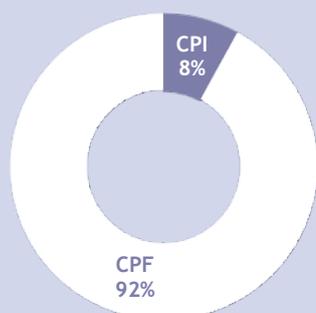
		AP	AE
<b>PR0401</b>	PR0401-10 : Agir avec et pour les jeunes		1 567 975
	PR0401-20 : Déployer l'égalité femmes hommes		206 000
	PR0401-30 : Refuser la misère et la précarité	200 000	200 000
	PR0401-40 : Soutenir la vitalité associative dans les territoires		730 000
<b>Total PR0401</b>		<b>200 000</b>	<b>2 703 975</b>
<b>PR0402</b>	PR0402-11 : Améliorer la connaissance des territoires	30 000	265 000
	PR0402-20 : Oeuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	0	75 000
	PR0402-30 : Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques		388 500
	PR0402-50 : Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne		387 000
	PR0402-60 : Permettre à chacun.e de se loger		230 000
<b>Total PR0402</b>		<b>30 000</b>	<b>1 345 500</b>
<b>PR0403</b>	PR0403-10 : Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne		500 000
	PR0403-41 : Bien Vivre partout en Bretagne	35 300 000	800 000
	PR0403-42 : Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions	3 000 000	100 000
	PR0403-43 : Engager les îles dans les transitions	700 000	50 000
<b>Total PR0403</b>		<b>39 000 000</b>	<b>1 450 000</b>
<b>PR0404</b>	PR0404-50 : Déployer l'ultra et le très haut débit	96 000 000	1 505 600
	PR0404-60 : Actions de communication		
<b>Total PR0404</b>		<b>96 000 000</b>	<b>1 505 600</b>

## Programme 401

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

2 703 975 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 304 975 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Jeunesse, égalité des droits et vie associative

### \\ Raison d'être du programme

Œuvrer pour l'égalité des droits, l'épanouissement et l'engagement, tels sont les objectifs visés par ce nouveau programme qui concoure de manière spécifique, aux côtés de toutes les politiques régionales, à ces enjeux.

Dans ce cadre, la Région agit en associant les jeunes à la construction des politiques publiques, tant celles qui les concernent directement que toutes les autres où ils et elles ont un intérêt à contribuer, en impulsant et en accompagnant des actions visant à garantir l'égalité des droits et en soutenant la vitalité associative dans les territoires.

### \\ 2023 en actions

→ Agir avec et pour les jeunes

Depuis 2018, l'intervention régionale pour les jeunes s'inscrit dans le cadre du dialogue structuré breton, co-piloté par la Région et l'Etat. Cette dynamique, incarnée par le Plan breton de mobilisation pour les jeunes, vise d'une part à rendre lisibles, visibles et cohérentes les actions menées par l'ensemble des acteurs bretons en faveur des jeunes ; et d'autre part à permettre l'émergence d'actions collectives par et pour les jeunes là où des manques sont identifiés.

En 2023, la Région poursuivra l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, des 16 chantiers qui structurent le plan breton et auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Les chantiers liés à l'insertion professionnelle des jeunes, à l'égalité entre les jeunes femmes et hommes, et à la connaissance des jeunes et de leurs pratiques démarreront leurs travaux, portant ainsi à 12 le nombre de chantiers actifs. Il s'agira de décliner prioritairement les chantiers relatifs aux transitions écologiques, à l'engagement, au logement et à la santé en actions concrètes sur dans les territoires, au plus proche des jeunes.

Dans le cadre de la délégation de compétence de l'Etat vers la Région en matière d'information jeunesse, une stratégie régionale sur le sujet sera initiée, de nouvelles modalités d'animation régionale élaborées, et une première campagne de labellisation des structures Info Jeunes pilotée par la Région, en liens étroits avec le Centre Régional Info. Jeunes (CRIJ) et l'association départementale Infos Jeunes dans les Côtes d'Armor (ADIJ 22), sera ouverte. La Région poursuivra l'attention apportée aux capacités d'engagement et d'initiatives des jeunes, d'une part en soutenant et en alimentant la plateforme Jeunes en projet ([www.jep.bzh](http://www.jep.bzh)), plateforme d'appui et de valorisation des projets de jeunes, et d'autre part en les accompagnant financièrement pour leurs projets de création d'activité qui contribuent aux transitions écologiques.

Une nouvelle stratégie régionale de soutien aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire visant à les accompagner équitablement et à les fédérer autour du plan breton de mobilisation pour les jeunes sera mise en œuvre. L'évolution de l'organisation interne du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) pour répondre à ses besoins d'animation de réseau, coordonner les actions des membres et les mobiliser, mener des actions permanentes et pérenniser les relations avec les institutions sera soutenue.

Le soutien au réseau régional des résidences habitat jeunes (URHAJ), qui participe à l'animation du chantier consacré au logement, sera conforté.

La Région poursuivra enfin sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, particulièrement éprouvée par la crise sanitaire, en accompagnant les professionnels et plus particulièrement les Points Accueil Ecoutes jeunes. Les travaux engagés en 2021 dans le cadre des mesures d'urgence Jeunesse pour permettre à chaque jeune breton-ne d'avoir accès, en proximité, à un service d'accueil et d'écoute, se poursuivront, avec l'objectif de déployer de nouveaux services sur les derniers territoires non ou peu pourvus à ce jour (Pays de Vallons de Vilaine, de Brocéliande et de Ploërmel Cœur de Bretagne).

## → Œuvrer pour l'égalité des droits en commençant par l'égalité femmes-hommes

La Région s'est engagée, depuis de très nombreuses années, à ce que toutes ses politiques œuvrent pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La 7ème édition du Rapport annuel Egalité femmes-hommes a montré que si l'examen sexué des impacts des politiques régionales s'avérait décisif et que tous les champs de l'intervention régionale étaient concernés, l'élaboration d'actions correctrices spécifiques de ces inégalités femmes-hommes demeure pertinente.

Elle a souhaité accompagner huit EPCI dans une plus grande intégration de l'égalité femmes-hommes dans leur fonctionnement et leurs politiques. 2023 permettra de dresser le bilan de cette expérimentation et d'envisager les suites à lui donner.

La Région poursuivra son engagement en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et d'un meilleur accès des femmes aux dispositifs de la formation et à l'emploi. Pour favoriser leur insertion professionnelle, la déclinaison d'actions proactives en direction des familles en situation de monoparentalité est également programmée.

Le soutien aux acteurs qui œuvrent contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

Elle pourra continuer à s'appuyer, dans ces dynamiques, sur le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) en y permettant l'accès à une plus grande diversité de partenaires.

La Région accompagnera à toutes celles et ceux qui agissent, partout sur les territoires pour lutter contre les discriminations et en faveur de l'égalité des droits.

L'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ne s'arrêtant pas aux actions portées par le programme 401, l'ensemble des politiques sectorielles intègre dans ses missions la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et la construction d'une culture de l'égalité entre les sexes.

Afin de valoriser cette prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses politiques, la Région élaborera une feuille de route destinées à décliner opérationnellement cet enjeu transversal dans l'ensemble des politiques publiques régionales, des schémas d'orientation et des grands projets. Elle présentera notamment des objectifs de résultats chiffrés pour chaque mission, consacrés à l'égalité entre les sexes.

Une « évaluation transversale égalité » sera produite annuellement qui mesurera la mise en œuvre de la feuille de route dans chacune des politiques régionales et l'atteinte des objectifs définis.

## → Refuser la misère et la précarité

Dans le contexte généré par la crise sanitaire et ses conséquences, la Région Bretagne et l'État se sont engagés, depuis 2020, à unir leurs forces, dans le cadre d'une convention régionale d'appui à la lutte contre la précarité pour contribuer à réduire la précarité alimentaire, lutter contre la précarité énergétique, améliorer l'accès à la culture et au numérique des personnes les plus fragiles et défavorisées.

Le recours en forte hausse à certaines aides constaté ces derniers mois préoccupe fortement de nombreux acteurs et institutions confrontés à de nouveaux publics mais aussi au renforcement des difficultés de celles et ceux qui se trouvaient déjà en situation de précarité. Ces réalités touchent plus fortement certaines catégories de la population : les jeunes -en emploi ou en études-, les femmes, en particulier lorsqu'elles sont cheffes de familles monoparentales.

Face à cette situation, en novembre dernier, l'Etat et la Région ont souhaité renouveler leur engagement pour les prochains mois en poursuivant leurs actions communes sur les enjeux identifiés précédemment et en élargissant leur mobilisation à l'enjeu de la mobilité inclusive afin de permettre à un maximum de Bretonnes et de Bretons de retrouver l'autonomie dans leurs déplacements.

En 2023, un travail sera, ainsi, engagé avec les partenaires de la mobilité et singulièrement les opérateurs pour la mise à disposition de moyens de locomotion en direction de celles et de ceux qui en ont le plus besoin. Une attention particulière sera portée aux déplacements décarbonés.

La Région précisera, enfin, courant 2023 la manière dont elle entend agir, en mobilisant ses principales compétences, pour lutter contre l'accroissement de la misère et de la pauvreté.

## → Soutenir la vitalité associative dans les territoires

La crise sanitaire a rappelé toute l'importance des associations dans la cohésion économique et sociale des territoires. Toutefois, elle a également souvent bousculé leur organisation interne.

En effet, le bénévolat est au cœur du projet associatif et les différents confinements ont conduit parfois au désengagement de certains bénévoles. Même si l'on ne peut pas à proprement parler d'une crise du bénévolat, il s'est toutefois transformé. De nouveaux bénévoles ont pris la relève, mais dans des engagements parfois plus ponctuels (notamment pour les plus jeunes générations) et avec des compétences nouvelles à acquérir.

C'est pourquoi la politique régionale de soutien aux associations sera particulièrement orientée vers l'accompagnement de la formation des bénévoles (appel à projets du Fonds de Développement pour la Vie Associative - FDVA1). Cet appel à projets, co-financé par l'Etat et géré par la Région, permettra désormais de financer des programmes pluri-annuels de montée en compétences.

Un nouveau dispositif de soutien à l'engagement associatif des jeunes sera également mis en place. L'objectif est d'encourager leur engagement pérenne dans les associations et leur prise de responsabilité au sein des structures. De même, la Région valorisera l'engagement associatif à partir de la création de prix annuels thématiques mettant en lumière les associations du territoire.

2023 sera également l'année de la mise en place effective du réseau d'accompagnement Guid'ASSO que la Région co-pilote avec l'Etat et le Mouvement associatif de Bretagne. L'objectif est d'apporter une réponse de proximité aux associations en fonction des besoins qu'elles peuvent exprimer.

Une impulsion nouvelle au travail collaboratif entre la Région et les EPCI sur la vie associative sera également proposée.

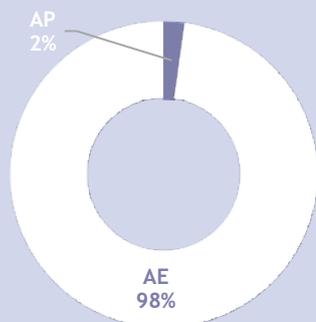
---

### **Les actions du programme**

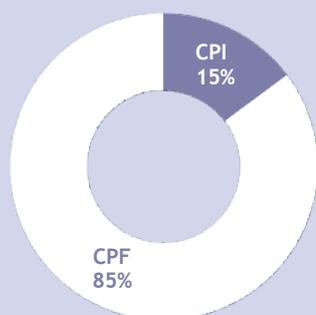
- Agir avec et pour les jeunes
  - Déployer l'égalité femmes-hommes
  - Refuser la misère et la précarité
  - Soutenir la vitalité associative dans les territoires
-

## Programme 402

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

30 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

1 345 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

330 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 900 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Dynamiques territoriales et santé

### \\ Raison d'être du programme

La Breizh COP a formalisé la volonté de la Bretagne de s'attacher aux défis des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique. Le programme 402 contribue aux réponses qu'il convient d'y apporter en permettant de disposer d'une meilleure connaissance des territoires, en repérant et en capitalisant les bonnes pratiques des acteurs qui se sont engagés dans l'innovation et les transitions territoriales, en initiant de nouveaux outils concourant à les accompagner.

Il s'agit là d'anticiper les dynamiques bretonnes à venir. C'est la vocation du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fera l'objet d'une modification durant l'année.

Dans le cadre de ce programme, la Région se mobilise enfin pour améliorer la qualité de vie des bretonnes et des bretons, en engageant des dynamiques régionales en faveur du logement abordable et en impulsant et soutenant des actions innovantes en matière de santé.

### \\ 2023 en actions

→ **Mieux connaître les territoires pour mieux agir et territorialiser l'action régionale**

Bien connaître les territoires, leurs dynamiques, mais aussi leurs disparités, est essentiel pour agir au plus près des besoins.

En 2023, la Région poursuivra les projets déjà engagés en lien avec de nombreux partenaires de l'observation. Ce travail sera d'autant plus important dans le cadre de l'élaboration des Pactes de cohérence régionale et territoriale qui aboutira cette année.

Elle le fera dans le souci constant de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, en valorisant les acquis de la démarche GéoBretagne (plateforme d'information géographique mutualisée) qui fera l'objet de la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions trois prochaines années.

Dans un contexte de territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière pour parvenir au ZAN en 2050, l'enjeu de la connaissance de l'occupation des sols demeurera au cœur de la mobilisation régionale en 2023 par la mise en œuvre d'un webservice (MOS – le mode d'occupation des sols) qui couvrira l'ensemble de la Bretagne et est indispensable pour engager les travaux de territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière. Ce projet engagé en 2022 en partenariat étroit avec la fédération régionale des agences d'urbanisme, permettra de bénéficier des données au printemps 2023.

#### ▶▶ Territorialisation de l'objectif ZAN du SRADDET

2023 verra la concrétisation des travaux pour modifier le SRADDET afin de tenir compte de l'évolution des dispositions réglementaires et législatives en matière de déchets, d'énergie et de climat, de logistique et transports de marchandises, de stratégie aéroportuaire, de gestion du trait de côte ainsi qu'en termes de réduction de la consommation foncière.

Les dispositions de la loi Climat et Résilience imposent de territorialiser la trajectoire arrêtée dans l'objectif 31 du SRADDET en fixant des objectifs différenciés selon les territoires. Ce travail, qui s'appuiera sur les données du MOS et les propositions formulées par la Conférence des SCOT de Bretagne en octobre 2022 sera conduit tout au long du premier semestre.

En 2023, un dialogue sera engagé avec la fédération régionale des agences d'urbanisme et ses membres afin de poser de nouvelles bases de coopération et d'identifier de nouveaux objectifs croisés de mobilisation.

Enfin, l'observatoire territorialisé des politiques régionales sera déployé et accessible.

→ **Développer des leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires**

Face à l'enjeu de mise en œuvre des objectifs du SRADDET et le nécessaire travail d'accompagnement des territoires, la Région, avec ses partenaires que sont l'Etat, l'Etablissement public foncier et la Banque des territoires poursuivra son action visant à capitaliser les bonnes pratiques via les rencontres « Les territoires innovent » qui ont, depuis la première saison lancée en septembre 2020, rassemblé plus de 5 000 participant-e-s au gré de 26 rencontres. La Région pourra aussi prolonger ces temps d'échanges sur la mise en œuvre du ZAN et la densification dans les zones d'activités, et d'autres thématiques transversales comme le logement en centralités, les OFS (offices fonciers solidaires).

En parallèle, la Région mènera un travail visant à renouveler les modalités de son soutien aux acteurs ressources du développement territorial.

→ **Permettre à chacun-e de se loger**

La Bretagne fait face à une tension du marché de l'immobilier. Partout sur le territoire, l'offre de logements dans le parc public comme privé est insuffisante au regard des besoins des familles, des jeunes en emploi, des plus fragiles. Il devient de plus en plus difficile de vivre, habiter, travailler en proximité, entraînant des phénomènes de relégation socio-spatiale et de consommation foncière.

La Région intervient de longue date dans le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat.

Face à l'accroissement des inégalités en matière de logement et à l'enjeu que la mise en œuvre des transitions en Bretagne ne laisse personne de côté, la Région s'est engagée en 2022, dans l'élaboration concertée d'une nouvelle politique régionale de l'habitat qui aboutira pour l'été 2023. Elle s'appuiera sur l'étude engagée en 2022 visant à doter la Région d'outils et de leviers favorables à la production de logements abordables, là où cela s'avèrera pertinent d'intervenir en complément des territoires, dont un office foncier Solidaire, dans un objectif de bien identifier les besoins par territoire, fluidifier les parcours résidentiels, équilibrer l'offre par typologie de logement notamment dans le parc social. Cette étude devra notamment rechercher les objectifs suivants: augmenter l'offre de logements à destination de résidence principale, la remise sur le marché du parc ancien vacant, la rénovation du parc de logements existant, une baisse du coût de production des logements neufs, des solutions pour les travailleurs saisonniers, la régulation des locations de courte durée au bénéfice du parc résidentiel, une maîtrise de l'évolution des résidences secondaires en concurrence avec l'accès au logement pour les résidences principales. Attachée au principe de différenciation territoriale, la région souhaite aussi que cette étude permette d'identifier les adaptations nécessaires des dispositifs nationaux (zonages, gouvernance, financements, fiscalité ...).

En complément, la Région portera avec Action Logement une étude sur le logement des actives et actifs, afin d'identifier les pistes d'actions visant à agir sur la problématique de l'accès au logement temporaire à des coûts acceptables.

→ **Permettre aux breton-ne-s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en santé**

En 2023, la Région poursuivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, son action en faveur de la promotion de la santé des bretonnes et des bretons.

La Région contribuera à la réflexion sur le futur Projet régional de santé (PRS) engagé par l'agence régionale de santé (ARS) dans les instances régionales et locales dans lesquelles elle siège en étant attentive, comme elle l'a toujours été, à la prise en compte des inégalités territoriales en matière d'offre de soins et d'accès aux soins. Pour ce faire, elle pourra s'appuyer sur les travaux développés par l'Observatoire régional de la santé.

En parallèle de l'élaboration du PRS, la Région poursuivra sa participation active au copilotage, aux côtés de l'ARS et de la DREAL de l'écriture du nouveau Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) dont l'élaboration a été engagée en 2022 et devrait se finaliser en 2023.

Les nouveaux enjeux qui ressortiront de ces travaux guideront l'orientation des actions régionales à développer, notamment lorsqu'il s'agit de problématiques singulières en Bretagne ou sur un territoire spécifique. Ainsi, la Région pourra se mobiliser sur des campagnes de sensibilisation/prévention/promotion santé spécifiques afin de soutenir de manière nouvelle des actions permettant aux territoire d'améliorer la qualité de l'offre de soins.

En complément, la Région poursuivra son engagement visant à permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé, et plus particulièrement les lycéens et les lycéennes. Ainsi, en 2023, le réseau de jeunes « Corres'santé » poursuivra son déploiement au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion.

Enfin, considérant le dynamisme festif qui caractérise la Bretagne, la Région reconduira également son action en faveur de la réduction des risques en milieu festif, notamment par la formation de relais de prévention en manifestations festives.

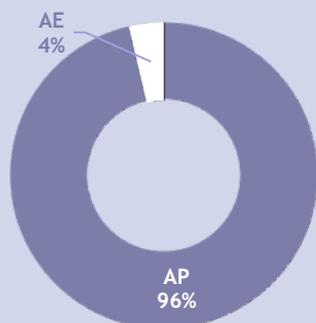
---

## Les actions du programme

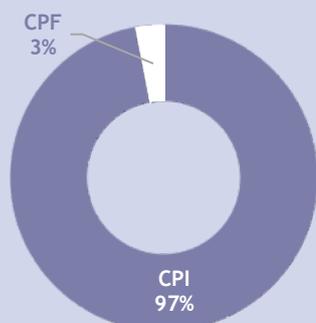
- Améliorer la connaissance des territoires
  - Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
  - Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
  - Permettre à chacun·e de se loger
  - Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne
-

## Programme 403

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

**39 000 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

**1 450 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**27 480 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**835 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Contractualisation avec les territoires

### \\ Raison d'être du programme

Le conseil régional a approuvé en décembre 2020 son engagement pour la cohésion des territoires. S'inscrivant dans le prolongement de la Breizh COP, cet engagement vient poser les principes et les bases d'une politique territoriale renouvelée, telle qu'initiée en 2021, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et les Bretons, dans tous les territoires, et participer aux nécessaires transitions. Elle y consacre des moyens adaptés à la réalité des territoires : leurs forces et leurs besoins, leurs moyens et leurs dynamiques grâce à la « carte des capacités territoriales ». Les dispositifs financiers portés par le programme 403 traduisent cet engagement budgétaire régional.

L'expérimentation menée en 2021 et 2022 avec le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne », a permis d'accompagner plus de 700 projets autour des enjeux que sont l'accélération des transitions, la vitalité des centres villes et centres bourgs, l'accès aux services de proximité et l'adaptation de l'offre de logements.

Un nouveau cadre conventionnel pluriannuel prendra la suite en 2023, permettant d'inscrire l'engagement régional sur un temps plus long, à l'échelle de chaque territoire intercommunal et précisera les priorités stratégiques de la Région.

La Région poursuivra également son soutien en faveur du renouvellement urbain des quartiers de la politique de la ville.

Enfin, son action en faveur des îles s'inscrira dans le cadre du contrat de partenariat pour les Iles bretonnes 2021-2027.

### \\ 2023 en actions

#### → Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne

Dans le cadre de son engagement pour la cohésion des territoires, la Région a souhaité confirmer et poursuivre son soutien aux conseils de développement bretons. Rappelant l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle ils contribuent, elle y a réaffirmé le maintien de son soutien financier en garantissant, chaque année, 525 000 € à leur animation et en les soutenant de manière différenciée selon les capacités du territoire sur lequel ils agissent.

Le soutien à l'ingénierie des territoires passe également par l'appui à une ingénierie stratégique et de projets dans le cadre des dispositifs décrits ci-après, mais également par l'appui des équipes de la Région déployées dans les territoires. Ce soutien des services régionaux territorialisés a pour vocation de renforcer les capacités techniques et les compétences d'animation stratégique à l'échelle de chaque territoire, et non pas de se substituer à l'ingénierie propre de ces territoires.

#### → Mettre en œuvre un nouveau conventionnement à l'échelle des territoires intercommunaux

Après deux années d'expérimentation du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne », un nouveau cadre pluriannuel sera proposé sur chaque territoire intercommunal ou à une échelle plus large si elle est souhaitée par les acteurs locaux (plusieurs EPCI, Pays, périmètre de SCOT...).

D'une durée de 3 années (2023-2025), ce conventionnement sera articulé avec le Pacte de Cohérence régionale et territoriale formalisé sur le territoire plus large dans lequel s'intègre l'EPCI en permettant notamment d'accompagner les priorités partagées, répondant aux enjeux d'aménagement du territoire.

Il s'agira notamment de permettre aux territoires de s'inscrire dès à présent dans la trajectoire du « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Autour des enjeux de sobriété et de proximité, et toujours dans une dynamique de solidarité, la Région pourra ainsi accompagner des projets concourant au retraitement de foncier, au renouvellement urbain, à la dynamisation des centres villes et centres bourgs, à l'accès à un logement de qualité pour toutes et tous ; à tout ce qui permet de rendre possible « la Bretagne des 20 minutes ». Les projets soutenus devront se distinguer par leur qualité. **A ce titre les critères d'éco-socio-conditionnalité déjà présents dans le cahier des charges de l'expérimentation « Bien vivre en Bretagne » seront approfondis.**

L'engagement régional, maintenu à une hauteur de 36 M€ par an, sera, de la même façon que pour le dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne », réparti entre les territoires intercommunaux dans le cadre de la péréquation fondée sur la « carte des capacités territoriales » et approuvée en 2021.

La 1<sup>ère</sup> partie de l'année sera consacrée au dialogue avec les EPCI pour élaborer ces conventions, avant de voir se concrétiser le soutien aux projets locaux.

Brest Métropole et Rennes Métropole ne seront pas concernées par cette nouvelle convention ; l'engagement financier régional au titre de la politique territoriale étant déjà inscrit dans les deux contrats métropolitains 2021-2027 signés en 2022

Par ailleurs, un conventionnement particulier sera proposé à la Communauté d'agglomération ligérienne Cap Atlantique en faveur des trois communes bretonnes de son territoire qui ne sont pas en Loire-Atlantique, que sont Camoël, Férel et Pénestin.

#### → Accompagner les quartiers de la politique de la ville

En déclinaison de la feuille de route cohésion des territoires, la Région a souhaité favoriser le développement des transitions pour les habitant·e·s des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'objectif d'améliorer leur environnement de proximité.

Ainsi, deux appels à projets, en direction de l'ensemble de ces quartiers, ont été lancés en 2021 et 2022 pour engager les quartiers prioritaires de la politique de la ville bretons dans les transitions climatiques, écologiques, énergétiques, économiques, numériques et solidaires. Dans ce cadre, 5 projets ont été soutenus dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets et d'autres le seront début 2023 dans le cadre de la deuxième édition qui a suscité un fort intérêt, avec 17 sollicitations déposées.

Après ces deux années d'expérimentation, le cadre d'intervention en faveur des quartiers de la politique de la ville va être reposé au 1<sup>er</sup> semestre 2023, en concertation avec les acteurs des quartiers prioritaires. L'engagement financier dédié ensuite à sa mise en œuvre restera d'un niveau identique aux années précédentes.

#### → Engager les îles dans les transitions

Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a été approuvé par le Conseil régional lors de sa réunion du 13 octobre 2022.

Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années.

Ce contrat permettra d'accompagner les projets permettant aux îles de continuer à engager les transitions auxquelles elles sont confrontées, et de compenser les surcoûts insulaires, en matière d'habitat et de logement, de préservation des ressources (notamment foncières, énergétiques et naturelles), de développement économique et touristique durable, et d'accès aux services de proximité.

Sa mise en œuvre est assurée dans le cadre d'une gouvernance dédiée, incarnée par le comité unique de programmation réunissant l'ensemble des partenaires. Ce dernier s'est positionné, fin 2022, en faveur du soutien à 13 projets, qui viennent s'ajouter aux 11 projets aidés dans le cadre du dispositif transitoire mis en place en 2021 dans l'attente de la signature du contrat.

#### → Honorer les paiements sur les dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

L'ensemble des dispositifs de la politique territoriale déployés sur la période 2014-2020, ont vu les engagements financiers se clôturer fin 2021 (Contrats de partenariat Europe / Région / pays, Contrat de partenariat en faveur des Îles du Ponant, appels à candidatures « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux », conventions de renouvellement urbain). Ce sont ainsi près de 2 000 projets qui auront été soutenus par la Région sur cette période pour un engagement de 260 M€.

Les subventions attribuées sont payées au fur et à mesure de la réalisation des projets et les versements s'étaleront ainsi encore sur quelques années, avec encore de forts besoins sur 2023 en raison d'un très fort volume d'attributions de subventions en 2021.

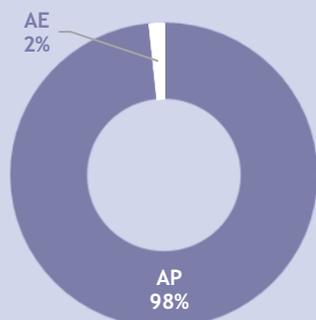
---

## Les actions du programme

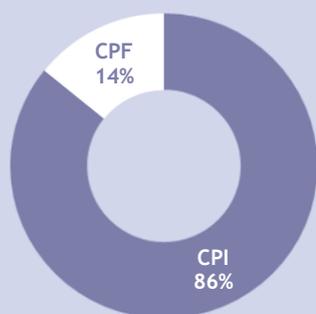
- Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne
  - Bien Vivre partout en Bretagne
  - Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions
  - Engager les îles dans les transitions
-

## Programme 404

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2027 de

96 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

1 505 600 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

12 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 067 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Aménagement numérique du territoire

### \\ Raison d'être du programme

La feuille de route en faveur de stratégies numériques responsables de la Région, approuvée lors de la session de février 2020, pose clairement les enjeux des usages du numérique, tant au regard de la compétitivité des entreprises bretonnes, que dans notre quotidien de citoyen-ne-s par l'accès aux services publics locaux. Pour remplir pleinement les objectifs d'un développement numérique inclusif et source de cohésion sociale et territoriale, il convient d'accompagner les usager-e-s, mais également de disposer des infrastructures adaptées et d'un débit suffisant pour faciliter et accélérer ces usages.

La crise sanitaire a contribué à accélérer le recours aux usages numériques dans leur diversité. En effet, les pratiques comme le télétravail ou les outils comme la visioconférence, les usages domestiques avancés des réseaux sont désormais une réalité pour un très grand nombre de bretonnes et de bretons. Ce besoin de connectivité dans nos activités professionnelles comme quotidiennes oblige à rendre un accès au numérique de qualité, durable et équitable en tous points du territoire grâce au déploiement de la « fibre pour tous en Bretagne ».

Lancé en 2016, le programme « Bretagne Très haut débit » vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique.

Si le rythme actuel de déploiement se maintient, la totalité du territoire breton sera couvert par la fibre optique en 2026.

Plus grand projet de travaux publics après le Grand Paris, le programme « Bretagne Très haut débit » entend répondre à l'enjeu majeur du numérique en s'appuyant sur deux fondements : la solidarité et l'équité.

Articulé en trois phases, le projet porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne prévoit de livrer 1,3 million de prises. Pour une prise construite en zone urbaine, une prise doit être construite en zone rurale suivant le principe « 1 pour 1 ». Le financement, lui, est le même pour chaque Breton-ne, où qu'il ou elle se situe.

Les confinements successifs de 2020 et 2021 ont quelque peu retardé le calendrier des travaux. L'avancement a toutefois repris de plus belle malgré les tensions conjoncturelles sur les approvisionnements matériels.

### \\ 2023 en actions

#### → Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Le déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit porté par Mégalis se poursuivra dans l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne en 2026.

Concernant la phase 1 du projet, le rythme de réception de prise et de commercialisation s'est accéléré malgré de nombreux problèmes récurrents de qualité et de ressources. Au 1<sup>er</sup> décembre 2022, 100% des prises prévues étaient couvertes, 74% construites et 61% raccordable. Sur cette phase1, les travaux se termineront majoritairement sur le début de l'année 2023.

Concernant la phase 2, les études d'exécution se sont achevées à l'automne 2022. Si le volume de prises réceptionnées est encore inférieur aux prévisions avec 140 000 prises proposées en réception fin 2022, l'objectif demeure de terminer la phase 2 fin 2023. Cette échéance demeure atteignable compte tenu de l'accélération du rythme de réception des prises depuis l'automne dernier avec, en moyenne, 20 000 prises proposées en réception chaque mois (parfois 30 000). Au 1<sup>er</sup> décembre 2022, 78% des prises étaient couvertes, 32% construites et 12% raccordable. Sur 2022, plus de 50 000 prises ont été ouvertes commercialement.

La tranche optionnelle du marché de conception-réalisation qui correspond à la phase 3 a été affermie en novembre 2021. Depuis, Axione a mis à jour son planning prévisionnel afin de l'adapter à des optimisations industrielles, par exemple des zones

prévues sur le même NRO que certaines zones de Phase 2 ont pu être regroupées. Les relevés de boîtes aux lettres ont été lancés afin d'alimenter les premières études et assurer ainsi un séquençage optimal entre phase 2 et phase 3. Des premières études projet et d'exécution au titre de la phase 3 ont été déposées à l'automne 2022. Des premières poses d'armoires auront eu fin 2022 et des premières réceptions devraient intervenir à l'automne 2023 en parallèle de l'achèvement prévisionnel de la phase 2.

C'est dans ce cadre qu'une première subvention d'amorçage de la Région a été attribuée à Megalis fin 2022. Cette subvention d'initialisation sera complétée en 2023 pour, ainsi, honorer l'intégralité de la participation régionale telle que conventionnée en juin 2021 avec Megalis Bretagne et les 4 Départements.

Enfin, parce qu'aucun territoire de Bretagne ne doit être oublié, une étude de faisabilité de déploiement du très haut débit sur les îles de Bretagne non concernées par les marchés de travaux en cours (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Les Glénan, Houat et Hoëdic), lancée en 2022, devra dessiner en 2023 quels scénarios techniques, commerciaux et financiers seraient acceptables pour apporter des services adaptés aux besoins de ces territoires particuliers.

### → Développement du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

Le Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater. Désormais pleinement opérationnel, il offre une qualité d'accès et de débit à ces différents sites et positionne la Bretagne en pointe sur le sujet, à l'heure où Renater s'appuie de plus en plus sur ces réseaux régionaux.

Outre ce volet Enseignement Supérieur Recherche dont la coordination est déléguée à Eskemm Numérique, le GIP Numérique de Bretagne, le portage du RUHD par Megalis permet de répondre à d'autres besoins, qu'il s'agisse d'une commercialisation auprès d'opérateurs privés ou pour d'autres acteurs (établissements de la communauté santé, besoins propres de collectivités dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux).

Ces besoins nécessitent un travail sur la desserte de nouveaux sites, tels Pontivy, Lorient, Saint-Brieuc. Ainsi l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc viendra étendre le réseau RUHD et offrira de nouvelles opportunités tout en renforçant la sécurité et la redondance de la boucle optique. Les coûts relatifs à la location fibre longue durée (15 ans) s'élèvent à 1,3 millions d'euros financés dans le cadre du fonds de sécurisation.

En 2023, débiteront l'étude et la réalisation d'extensions spécifiques vers le Zoopôle de Ploufragan, BCom (pour Eskemm Data) et le Data Center de Cogent. De même, des établissements de santé ont sollicité la Région et Megalis pour étudier la faisabilité d'utiliser le RUHD pour certains besoins du domaine de la santé via la connexion des GHT (groupements hospitaliers de territoires).

---

## Les actions du programme

- Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne
  - Développement du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne
-

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
<b>PR0401</b>	PR0401-10 : Agir avec et pour les jeunes		1 567 975
	PR0401-20 : Déployer l'égalité femmes hommes		206 000
	PR0401-30 : Refuser la misère et la précarité	200 000	200 000
	PR0401-40 : Soutenir la vitalité associative dans les territoires		730 000
<b>Total PR0401</b>		<b>200 000</b>	<b>2 703 975</b>
<b>PR0402</b>	PR0402-11 : Améliorer la connaissance des territoires	30 000	265 000
	PR0402-20 : Oeuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	0	75 000
	PR0402-30 : Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques		388 500
	PR0402-50 : Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne		387 000
	PR0402-60 : Permettre à chacun.e de se loger		230 000
<b>Total PR0402</b>		<b>30 000</b>	<b>1 345 500</b>
<b>PR0403</b>	PR0403-10 : Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne		500 000
	PR0403-41 : Bien Vivre partout en Bretagne	35 300 000	800 000
	PR0403-42 : Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions	3 000 000	100 000
	PR0403-43 : Engager les îles dans les transitions	700 000	50 000
<b>Total PR0403</b>		<b>39 000 000</b>	<b>1 450 000</b>
<b>PR0404</b>	PR0404-50 : Déployer l'ultra et le très haut débit	96 000 000	1 505 600
	PR0404-60 : Actions de communication		
<b>Total PR0404</b>		<b>96 000 000</b>	<b>1 505 600</b>



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---